

STRATÉGIE DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION « EAUX INTERNATIONALES » ET PROGRAMMATION STRATÉGIQUE POUR FEM-4

I. INTRODUCTION

1. La présente brochure expose la stratégie dans le domaine d'intervention « eaux internationales » et la programmation stratégique pour FEM-4 (2007-2010), approuvées par le Conseil du FEM en septembre 2007.
2. Lors de la reconstitution des ressources de la Caisse du FEM, en 2006, le Conseil a chargé le Secrétariat d'examiner et de réviser si nécessaire les stratégies dans les six domaines d'intervention en tenant compte d'aspects tels que la gestion durable des forêts et la bonne gestion des substances chimiques¹.
3. En décembre 2006, la directrice générale a présenté au Conseil un plan visant à accroître l'efficacité et l'impact du FEM. La volonté de passer de l'approche-projet à l'approche-programme est au cœur de ce programme de réformes. L'objectif poursuivi est double : a) réserver les ressources financières limitées de FEM-4 à un ensemble de problèmes environnementaux à caractère mondial ; et b) établir des liens entre les projets pour renforcer l'impact des actions menées.
4. La stratégie présentée ici est le fruit d'un processus de concertation auquel ont contribué des groupes consultatifs externes, les membres du Conseil, les Secrétariats des Conventions, les Entités d'exécution, le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) et d'autres partenaires du FEM².
5. La stratégie tire parti des réalisations et des opérations du FEM dans le domaine d'intervention « eaux internationales ». Les objectifs à long terme dans ce domaine ont été définis dans la stratégie opérationnelle du FEM approuvée par le Conseil en 1995. Ces objectifs sont doubles : promouvoir la coopération internationale et plurinationale sur la problématique des eaux transnationales et jouer un rôle moteur dans les solutions à y apporter en aidant les pays à faire appel à tous les moyens nécessaires, qu'il s'agisse d'assistance technique ou de réformes économiques, financières, réglementaires et institutionnelles.
6. Dans le domaine d'intervention « eaux internationales », le FEM cherche à lever les obstacles au développement durable auxquels sont confrontés les pays qui partagent un réseau hydrographique, des nappes souterraines ou des systèmes marins. La pollution, le recul des habitats critiques et de la biodiversité, les déchets des navires et les espèces exotiques, la surutilisation des eaux de surface et des nappes souterraines et les conflits d'usage en résultant, la surexploitation des ressources halieutiques et l'adaptation aux fluctuations du climat (dont les sécheresses, les inondations, l'élévation du niveau de la

¹ GEF/R.4/32, Policy recommendations for the Fourth Replenishment of the GEF Trust Fund.

² Les documents de travail et les observations des partenaires du FEM ont été placés sur le site web de l'institution (www.thegef.org) à la rubrique «Policies ».

mer et le blanchiment du corail qui leur sont liés) comptent parmi les problèmes transnationaux à résoudre.

7. La stratégie opérationnelle du FEM approuvée en 1995 a défini les types de problèmes transnationaux à aborder dans le domaine d'intervention des « eaux internationales » et a reconnu les liens entre ce domaine et les chapitres 17 et 18 du programme Action 21 concernant les océans et les systèmes dulcicoles. L'expression « eaux internationales » est définie dans l'Instrument du FEM, et le Conseil a adopté, en 1995, l'emploi du terme « transnational » pour désigner les réseaux hydrographiques et les bassins communs à plusieurs pays et visés par les interventions du Fonds, y compris la zone couverte par les bassins qui abritent ces réseaux. Appuyant Action 21, la Déclaration de Rio et la transition vers un développement durable, les interventions dans le domaine des eaux internationales contribuent aussi au bien-être et à la lutte contre la pauvreté en préservant durablement les moyens de subsistance, en garantissant des ressources alimentaires, en encourageant un accès équitable à l'eau et en réduisant les risques sanitaires d'origine hydrique. Compte tenu de la complexité des problèmes transnationaux, il faut du temps pour obtenir ces résultats car il faut tout d'abord susciter la confiance des pays dans le cadre d'un processus participatif pour pouvoir ensuite progresser sur le front de la sécurité en matière d'eau et de zones océaniques. Cet effort de longue haleine peut générer les engagements politiques nécessaires pour soutenir durablement une action plurinationale commune.

8. Pour promouvoir l'approche-programme, des programmes stratégiques ont été préparés à l'appui des objectifs stratégiques à long terme. Ils définissent le cadrage stratégique pendant FEM-4. Ces programmes ont été choisis et définis en fonction de leur importance, de leur urgence et de leur rapport coût-efficacité du point de vue de l'environnement mondial. Il a également été tenu compte des priorités définies par les pays et des directives reçues au titre des conventions et instruments multilatéraux sur l'environnement. Les programmes stratégiques sont le trait d'union entre les projets et les objectifs à long terme du FEM dans les domaines d'intervention.

9. Quatre programmes stratégiques contribueront à la réalisation des objectifs visés pendant FEM-4 : a) reconstitution et préservation durable des stocks de poissons des zones côtières et marines et de la biodiversité connexe, b) réduction du surenrichissement par les nutriments et de l'appauvrissement en oxygène dus à la pollution des eaux côtières d'origine terrestre dans les grands écosystèmes marins, conformément au Programme mondial de protection (GPA) ; c) recherche d'un équilibre face à la surutilisation et aux conflits d'usage des eaux des bassins hydrographiques hydrologiques transnationaux ; et d) réduction des substances toxiques persistantes et expérimentation de méthodes de gestion évolutive de la ressource en eau face à la fonte des glaces.

10. Les objectifs stratégiques à long terme et les programmes stratégiques redéfinis à l'occasion de chaque cycle de refinancement remplacent l'ancienne structure composée de programmes d'opérations et de priorités stratégiques. La nouvelle structure, présentée dans le domaine des eaux internationales dans le tableau 1 ci-dessous, allie continuité et souplesse, et vient à l'appui de la priorité donnée aux résultats.

Tableau 1. Objectifs à long terme et programmes stratégiques dans le domaine d'intervention « eaux internationales » pour FEM-4

Objectifs à long terme	Programmes stratégiques pour FEM-4
<p>1 : Promouvoir la coopération internationale et plurinationale sur les aspects prioritaires de la problématique des eaux transnationales</p> <p>2 : Être le moteur des actions transnationales visant à résoudre les problèmes liés aux eaux transfrontalières</p>	<p>1. Reconstitution et préservation durable des stocks de poissons des zones côtières et marines et de la biodiversité connexe.</p> <p>2. Réduction du surenrichissement par les nutriments et de l'appauvrissement en oxygène dus à la pollution des eaux côtières d'origine terrestre dans les grands écosystèmes marins, conformément au Programme mondial de protection (GPA).</p> <p>3. Recherche d'un équilibre face à la surutilisation et aux conflits d'usage des eaux de surface et des nappes souterraines à caractère transnational.</p> <p>4. Réduction des substances toxiques persistantes et expérimentation de méthodes de gestion évolutive de la ressource en eau face à la fonte des glaces.</p>

11. La stratégie a une structure compatible avec le mécanisme de gestion à objectifs de résultat du FEM, qui l'oriente vers la recherche d'effets positifs concrets sur l'environnement mondial et permettra de rendre compte de son application. À chaque objectif correspondent les *impacts* attendus à long terme sur l'environnement mondial et à chaque programme stratégique correspondent les *effets* intermédiaires escomptés. Les projets devront donc contribuer à avoir les impacts et effets définis au niveau du programme.

12. Des indicateurs provisoires ont été retenus pour chaque impact attendu et pour chaque effet escompté. Ils permettront un suivi systématique des impacts et effets réels, et continueront à évoluer parallèlement au mécanisme de gestion à objectifs de résultat.

13. La stratégie permet de guider les concepteurs de projets dans les pays et dans les services des Entités d'exécution et des autres partenaires du FEM en les aidant à préparer et examiner les projets à proposer au titre de FEM-4. Le Secrétariat lancera en 2008 le travail d'élaboration des objectifs et programmes stratégiques pour FEM-5 en vue de présenter la programmation stratégique envisagée à la première réunion du Conseil en 2009.

II. CONTEXTE GÉNÉRAL

14. L'expérience acquise par le FEM depuis une décennie dans le domaine des eaux internationales montre que les projets régionaux réalisés dans plusieurs pays ont un meilleur rapport coût-efficacité que les projets par pays pour ce qui est de susciter des engagements en faveur d'une action transfrontalière. De plus, le FEM renforce la confiance entre les États souverains qui coopèrent sur des problèmes communs liés à l'eau afin d'éviter les conflits politiques entre pays voisins et d'encourager une contribution conjointe au développement. Cette approche a permis de créer des institutions régionales viables pour mener une action commune une fois que l'aide du

FEM prend fin. La stratégie consiste à utiliser des processus de base pour susciter un engagement politique en faveur d'une action concertée et passer ensuite à la réforme des politiques publiques et du cadre juridique et institutionnel et à des projets témoins. Elle peut nécessiter une décennie de projets successifs dans certains bassins transnationaux et peut demander plus de temps encore pour constater une amélioration. Les expériences passées concernant les eaux transnationales du Bassin du Rhin, de la Mer du Nord et du Bassin des Grands Lacs nord-américains n'ont débouché sur des mesures qu'après plusieurs décennies et il subsiste des problèmes transnationaux concernant l'eau, la pêche, l'habitat et la pollution qui nécessitent encore l'attention.

15. Pendant FEM-4, l'accent sera mis sur le recours à des approches écosystémiques intégrées pour la gestion des eaux transnationales, conformément au mandat que le Conseil a donné au FEM. L'aide du Fonds met les activités humaines au centre de la problématique des eaux transnationales et base les interventions sur la modification de ces activités pour avoir durablement des effets positifs multiples. Depuis longtemps, le FEM encourage la collaboration interinstitutionnelle dans ce domaine d'intervention et continuera à le faire pour atteindre les objectifs de développement relatifs à l'eau convenus par la communauté internationale, notamment les objectifs de Johannesburg fixés lors du Sommet mondial sur le développement durable de 2002³. L'établissement de partenariats entre les Entités d'exécution sera encore encouragé pour aider celles-ci à agir ensemble de manière plus homogène en fonction de leurs avantages comparatifs et compte tenu des priorités nationales et de la réforme en cours de l'ONU. Cette collaboration renforce l'efficacité de l'effort de développement et les synergies entre les domaines d'intervention du FEM, et elle est essentielle pour mobiliser les milliards de dollars nécessaires pour intensifier les activités du FEM.

16. Le troisième bilan global indépendant du FEM réalisé en 2005 et plusieurs examens internes ont montré l'efficacité des processus recommandés par le FEM pour atteindre le premier objectif stratégique dans le cadre de ses projets spéciaux de renforcement des capacités de base (équivalant à ses activités habilitantes dans d'autres domaines d'intervention)⁴. Le Troisième bilan indique que les résultats ont été solides, que les objectifs fixés dans le cadre des deuxième et troisième reconstitutions des ressources ont été dépassés et que le domaine d'intervention a contribué pour beaucoup à la réforme des politiques publiques et du cadre juridique et institutionnel et à la création d'un environnement propice. Il conclut que, dans ce domaine d'intervention, il est possible maintenant de réduire la place des activités pilotes et témoins et de passer à l'échelle supérieure pour entreprendre des projets à part entière à l'appui du surcoût approuvé des réformes, des investissements et des programmes de gestion nécessaires, et réduire les facteurs d'agressions des écosystèmes dulcicoles marins transnationaux. Ce passage à la mise en œuvre de réformes sur le terrain et de mesures de réduction des agressions pour atteindre le deuxième objectif approuvé par le Conseil est au cœur des activités menées dans le domaine des eaux internationales pendant FEM-4. Les ressources disponibles permettent de démarrer modestement.

³ http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/English/POIToc.htm

⁴ Par exemple, la biodiversité :

http://www.thegef.org/interior.aspx?id=224&ekmense=c580fa7b_48_124_btnlink.

III. DIFFERENCES ENTRE FEM-3 ET FEM-4

17. Le domaine des eaux internationales est le seul domaine d'intervention du FEM où les ressources ont diminué entre FEM-3 et FEM-4, l'allocation passant de 430 millions de dollars à 355 millions de dollars⁵. En outre, de nouvelles réductions pour soutenir le programme de microfinancements du FEM et d'autres priorités ont ramené ce montant à 335 millions de dollars. De ce fait, il faut s'attendre à des réalisations moindres pendant FEM-4, comme l'indiquent les objectifs simplifiés approuvés pour la programmation des ressources. Cette diminution des fonds a aussi conduit à recentrer la stratégie pour FEM-4 sur quelques thèmes hautement prioritaires afin d'obtenir de meilleurs résultats. Dans les observations présentées lorsque cette stratégie était à l'état de projet, il a été demandé de réintégrer au programme bon nombre des autres problèmes transnationaux jugés non prioritaires, mais ces demandes n'ont pas été retenues.

18. Les ressources pour FEM-3 étaient programmées dans le cadre des programmes opérationnels 8, 9 et 10, celles pour FEM-4 le sont autour de quatre programmes stratégiques limités. Les projets financés pendant FEM-2 et FEM-3 étaient souvent axés sur la coopération générale dans le domaine des eaux transnationales et la prévention. Avec des ressources plus limitées, il faudra que les pays soulignent l'urgence d'un problème transnational couvert par la stratégie pour que des ressources soient programmées. En outre, la pollution par les hydrocarbures due aux navires, la pêche dans les eaux intérieures, la pollution générale des bassins, la protection des zones humides transnationales et la surveillance générale des ressources en eaux transnationales ne pourront être financées et que si elles se rattachent à l'un des quatre thèmes de programmation. Cela ne signifie pas que le FEM ne s'attaquera pas à l'avenir à ces problèmes importants. Les priorités définies ici ne concernent que FEM-4.

19. Il y a eu aussi des changements par rapport au projet de stratégie que le Conseil a examiné en décembre 2006. Compte tenu des observations faites par le Conseil et par le Groupe consultatif technique pour les eaux internationales, le troisième objectif, concernant les activités témoins novatrices, a été incorporé aux deux autres, qui sont désormais formulés en des termes repris de la Stratégie opérationnelle initiale du FEM. Les deux objectifs stratégiques pour FEM-4 témoignent d'un souci de simplification et de ciblage par rapport aux trois objectifs inclus dans la version de décembre 2006. Compte tenu du niveau actuel des ressources du FEM, l'accent sera mis seulement sur quelques aspects transnationaux d'importance mondiale afin d'avoir toutes les chances de recueillir les fruits d'un effort difficile pour concilier des intérêts divergents et remédier à des problèmes urgents.

IV. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

20. Devant la complexité de cette problématique et les difficultés auxquelles les pays développés eux-mêmes continuent de se heurter pour remédier aux problèmes que posent les eaux transnationales, et compte tenu du fait qu'il faudra au moins une décennie pour obtenir des résultats quantifiables dans les grands écosystèmes, les deux objectifs de la

⁵ <http://www.thegef.org/interior.aspx?id=62&terms=replenishment>

stratégie opérationnelle du FEM, adoptée en 1995, confiaient à l'institution un rôle moteur et progressif, à savoir :

Tableau 2. Objectifs stratégiques dans le domaine d'intervention « eaux internationales »

Objectif stratégique	Impacts attendus	Indicateurs
1. Promouvoir la coopération internationale et plurinationale sur les aspects prioritaires de la problématique des eaux transnationales	Les pouvoirs publics ont la volonté politique d'améliorer la coopération plurinationale pour promouvoir les possibilités de développement économique durable, la stabilité et la sécurité en matière d'eau dans les réseaux hydrographiques transnationaux	Accords plurinationaux Objectif de cofinancement = 1:1
2. Être le moteur des actions transnationales visant à résoudre les problèmes liés aux eaux transfrontières	Les États participants montrent qu'ils sont aptes à limiter la surexploitation des stocks de poissons, réduire la pollution côtière d'origine terrestre, arbitrer les conflits d'usage de l'eau dans les bassins versants et rendre compte des progrès réalisés en la matière	Analyse de tendance financée par le FEM dans le cadre d'un nouveau programme d'évaluation des eaux transnationales ; Nombre de nouveaux pays atteignent les objectifs de Johannesburg concernant la pêche écologiquement viable, la gestion intégrée des ressources en eau et la gestion intégrée des zones côtières, par rapport à 2006. Objectif de cofinancement = 2:1

- a. promouvoir la coopération internationale et plurinationale sur les problèmes prioritaires liés aux eaux transnationales en appliquant des méthodes de gestion écosystémiques, plus globales ;
- b. jouer un rôle moteur pour s'attaquer aux problèmes liés aux eaux transnationales en aidant les pays à tirer parti de l'assistance technique et des réformes économiques, financières, réglementaires et institutionnelles nécessaires.

21. Ces deux objectifs, adoptés par le Conseil du FEM, restent valables aujourd'hui et constituent les objectifs stratégiques pour FEM-4 dans ce domaine d'intervention (voir le tableau 2).

22. Dans le passé, le FEM a financé des interventions visant à remédier à de nombreux problèmes, d'importance mondiale, liés aux eaux transnationales. Les ressources de FEM-4 ne permettant plus de le faire, le domaine d'intervention sera recentré sur quatre grands problèmes prioritaires. Ces problèmes ont été mis en évidence

par de récentes évaluations (Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, évaluation mondiale des eaux internationales du FEM⁶) qui ont montré qu'ils constituaient des risques majeurs pour les ressources en eaux transnationales et des obstacles importants au développement durable. Les quatre grands problèmes d'importance mondiale sont les suivants :

- a) épuisement des stocks de poissons des zones côtières et marines et recul de la biodiversité connexe ;
- b) surenrichissement par les nutriments et appauvrissement en oxygène dus à la pollution des eaux côtières d'origine terrestre dans les grands écosystèmes marins ;
- c) surutilisation et conflits d'usage des eaux des bassins hydrographiques et hydrogéologiques transnationaux ;
- d) pollution due aux substances toxiques persistantes (STP) et problèmes complexes liés à la fonte des glaces dans les bassins de haute montagne et les écosystèmes polaires contaminés par ces substances.

23. Comme le propose le document de programmation des ressources de FEM-4 (FEM/R.4/33⁷), une part plus importante des fonds sera consacrée à l'exécution d'activités sur le terrain et à des projets témoins novateurs afin d'atteindre l'Objectif stratégique 2 : 65-75 % iront à l'exécution d'activités et de projets témoins, contre 25-35 % au renforcement des capacités de base et aux transferts ciblés de connaissances.

24. Les partenariats interinstitutionnels seront encouragés afin de mobiliser les milliards de dollars nécessaires pour permettre aux populations locales tributaires des eaux transnationales de profiter des avantages socioéconomiques que cette ressource procure. Baptisé « Fonds d'investissement en partenariat pour les eaux internationales » dans le sillage de l'approbation en 2001, par le Conseil du Fonds, d'investissement pour le bassin du Danube/de la mer Noire⁸, ce mécanisme doit permettre de renforcer l'exécution des activités sur le terrain, conformément aux recommandations issues du Troisième bilan pour ce domaine d'intervention. Les procédures accélérées des fonds de ce type et la prévisibilité de leurs ressources incitent les banques multilatérales à hiérarchiser leurs priorités sectorielles internes, contribuant ainsi à la mobilisation des ressources nécessaires pour remédier à des problèmes transnationaux d'aussi grande ampleur. Il ressort de l'expérience du FEM que les projets au coup par coup n'incitent pas suffisamment les banques multilatérales à internaliser ces problèmes transnationaux et, partant, empêchent le FEM de passer à l'échelle supérieure et d'atteindre l'Objectif stratégique 2.

25. Il est prévu de mettre davantage l'accent sur le transfert ciblé des connaissances et des acquis entre les projets actuels et nouveaux du FEM dans le domaine des eaux

⁶ <http://www.giwa.net/>

⁷ <http://www.thegef.org/interior.aspx?id=62&terms=replenishment>.

⁸ http://www.thegef.org/Documents/Council_Documents/GEF_C17/c17_wp.html

internationales, pour permettre à ces activités d'atteindre les objectifs visés et se donner la possibilité d'identifier et de transposer les méthodes de référence avant la clôture des opérations. Le partage Sud-Sud des acquis résultant des projets relatifs aux eaux internationales contribue à l'amélioration du portefeuille et à la mise au point d'outils de gestion des savoirs pour faire ressortir les méthodes de référence et en accélérer la transposition. Avec le concours du Programme IW:LEARN (programme de transfert de connaissances et de partage des acquis dans le domaine des eaux internationales), du Centre de ressources en ligne IW:LEARN (www.iwlearn.net) et du Groupe d'étude du domaine d'intervention « eaux internationales », ce transfert de connaissances, qui est un élément important de la programmation du FEM, sera renforcé, l'accent étant mis sur les nombreuses activités menées actuellement en Afrique dans ce domaine.

V. PROGRAMMES STRATÉGIQUES PENDANT FEM-4

26. Les sections suivantes décrivent quatre programmes stratégiques dans le domaine d'intervention « eaux internationales » qui s'articulent sur les quatre thèmes prioritaires autour desquels les ressources du FEM sont concentrées. Les deux objectifs de 1995 dans ce domaine d'intervention restent les objectifs stratégiques fondamentaux de FEM-4. Ils sont appliqués aux thèmes de programmation pour orienter les efforts du FEM dont le résultat devrait être l'application plus spécifique des objectifs à chaque programme stratégique. Dans la logique du document de programmation des ressources de FEM-4, les résultats des projets seront regroupés et suivis au regard de chacun des deux objectifs stratégiques.

Programme stratégique 1 : Reconstitution et préservation durable des stocks de poissons des zones côtières et marines et de la biodiversité connexe

27. L'épuisement des stocks de poissons des zones côtières et marines et le recours à des méthodes de pêche non sélectives et destructives menacent les économies côtières et les populations qui en dépendent et ont des effets préjudiciables sur la diversité biologique. La raréfaction des grandes espèces océaniques compromet le commerce international des produits de la pêche, qui représente 60 milliards de dollars. En outre, les substances toxiques ou nocives pour les poissons, la biodiversité et l'homme (prolifération d'algues dangereuses, bioaccumulation de toxines paralysantes dans les mollusques et crustacés, prolifération d'espèces exotiques) traversent les frontières dans les eaux de ballast des navires. Un certain nombre de projets ont été financés dans ce domaine d'intervention au cours des 10 dernières années pour encourager une meilleure gestion conjointe des stocks de poissons dans les écosystèmes marins.

28. La diminution des stocks de poissons, les méthodes destructives et le recul de l'habitat ont des conséquences graves pour les espèces et la biomasse et pour la structure des écosystèmes, leur intégrité et leur stabilité. En conséquence, pendant FEM-4, des activités seront conjointement menées dans un certain nombre de régions au titre des domaines d'intervention « eaux internationales » et « diversité biologique » pour trouver des solutions économiques et efficaces lorsque les ressources de chacun de ces domaines pourront être consacrées aux ressources halieutiques et à leur habitat. Jusqu'à présent, 123 pays ont demandé l'aide du FEM pour s'attaquer à des problèmes économiques et

sociaux en collaborant avec leurs voisins dans le cadre de projets de renforcement des capacités de base à l'appui de près de la moitié (14) des grands écosystèmes marins de la planète partagés par des pays en développement. Dans le droit fil des processus recommandés par le FEM, des programmes communs d'action, approuvés au niveau ministériel, sont préparés pour préserver les stocks de poissons et leurs habitats dans les grands écosystèmes marins. Cet effort de préservation devrait être facilité par la création de zones marines protégées, financée à partir des ressources du domaine d'intervention « diversité biologique ». Un Code de conduite international pour une pêche responsable a été adopté en 1995 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. L'utilisation de cet instrument sera encouragée dans le cadre des projets du FEM en vue de la réalisation des objectifs de Johannesburg.

29. Là où les capacités ont été renforcées et les programmes communs d'action approuvés, le FEM soutiendra la réforme des politiques publiques et du cadre juridique et institutionnel et la création de partenariats entre organisations qui contribuent à la réalisation des objectifs de Johannesburg sur la préservation de stocks de poissons, appuyant notamment les réformes régionales et nationales de la gouvernance, des droits d'accès et du contrôle de l'application des règles, principalement dans les grands écosystèmes marins, pour promouvoir le recours à des approches écosystémiques de l'évaluation et de la gestion des stocks dans ces systèmes critiques. Il financera également des opérations visant à promouvoir l'adoption de nouveaux moyens de subsistance durables (comme l'aquaculture), la reconstitution des habitats, les refuges de poissons, la création de zones à usage réglementé (dont les zones marines protégées créées dans le domaine d'intervention « diversité biologique », en particulier en Asie de l'Est), l'assistance technique, l'utilisation d'engins de pêche moins destructifs, agressant moins les stocks de poissons et la biodiversité, et l'utilisation d'outils contribuant à l'application effective du Code de conduite de 1995⁹. Le FEM proposera des réponses aux problèmes propres aux zones de haute mer et encouragera la participation des entreprises et des milieux de la pêche pour trouver et appliquer des solutions et collaborer avec ses projets sur les eaux internationales. Lorsque des programmes d'action plurinationaux seront adoptés, certains projets limités à un pays seront réalisés à titre expérimental dans l'optique des éventuels besoins ultérieurs.

30. Bon nombre de ces interventions peuvent être mises en œuvre dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières. Compte tenu des synergies entre la gestion intégrée des zones côtières (approches écosystémiques de la lutte contre les facteurs d'agression multiples du milieu) et la gestion intégrée des ressources en eau (supposant une gestion en amont des bassins hydrographiques), il est prévu de s'appuyer sur les complémentarités entre les domaines d'intervention du FEM (diversité biologique en particulier) pour préserver durablement les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et les habitats côtiers, et contribuer à la réalisation des objectifs de Johannesburg relatifs au milieu marin. Ces approches peuvent aider les pays et les populations locales à s'adapter aux variations des stocks de poissons et des régimes climatiques côtiers. Les petits États insulaires en développement (PEID) qui partagent de grands écosystèmes

⁹ http://www.fao.org/fi/website/FIRetrieveAction.do?dom=org&xml=CCRF_prog.xml&xp_nav=2

marins avec des États continentaux recevront un soutien sous la forme d'intervention du FEM sur ces écosystèmes et d'éventuelles interventions dans les zones de haute mer.

31. Là où les capacités font encore défaut et où les pays doivent encore s'entendre pour lutter contre l'épuisement des ressources vivantes, le FEM s'attachera à créer un environnement porteur par des projets de renforcement des capacités de base dans les pays qui partagent de grands écosystèmes marins et par des projets témoins limités, portant sur les espèces invasives présentes dans les eaux de ballast des navires. Des projets de transfert ciblé de connaissances seront entrepris pour améliorer le partage Sud-Sud des acquis et des connaissances, la gestion des savoirs et le renforcement de la capacité à transposer les méthodes de référence.

Programme stratégique 2 : Réduction du surenrichissement par les nutriments et de l'appauvrissement en oxygène dus à la pollution des eaux côtières d'origine terrestre dans les grands écosystèmes marins, conformément au Programme mondial de protection (GPA)

32. Il ressort des évaluations mondiales que la pollution d'origine terrestre des eaux côtières et marines et l'eutrophisation en résultant créent des « zones mortes », à faible teneur en oxygène, qui posent des problèmes économiques et écologiques. Ce problème est en train de s'aggraver au niveau mondial. Il est dû au niveau excessif de la pollution par l'azote, le phosphore et les substances dont la biodégradation exige beaucoup d'oxygène, une contamination provoquée par l'agriculture, les eaux usées et les effluents industriels. D'après des projections récentes, la charge en nutriments devrait doubler d'ici à 2050 dans certaines régions comme l'Asie, ce qui aura des répercussions majeures sur les populations et les économies côtières.

33. En 1995, un programme d'action mondial, baptisé Programme mondial de protection du milieu marin contre la pollution d'origine terrestre (Programme GPA), a été adopté à Washington par plus de 100 pays. Le Conseil du FEM a ajouté une disposition à cet effet dans la stratégie opérationnelle adoptée en 1995 pour aider les pays à mener des activités témoins et à jouer un rôle moteur dans les réformes des politiques publiques et du cadre réglementaire et institutionnel. Devant l'importance des problèmes posés par les « zones mortes », la pollution par l'azote et la dégradation des récifs, le FEM accordera une plus grande attention à ce problème transnational.

34. De nombreux programmes bilatéraux et multilatéraux d'assainissement ignorent la pollution par les eaux usées et l'agriculture, qui contribue grandement à la raréfaction des ressources halieutiques des zones côtières et marines, un problème grandissant. Différentes projections montrent que la pollution par les nutriments et l'apparition de « zones mortes » en Asie s'aggravent. Les domaines d'intervention « eaux internationales » et « dégradation des sols » uniront leurs efforts pour remédier à ce problème en Asie de l'Est et aider les pays d'autres régions à réduire la pollution d'origine terrestre, en mettant l'accent sur la protection des récifs et des lagons dans les PEID.

35. Pour appuyer le Programme GPA, le FEM encouragera les approches écosystémiques de l'évaluation et de la gestion des grands écosystèmes marins, privilégiant la lutte contre la pollution d'origine terrestre et l'eutrophisation des zones mortes côtières (y compris les sites locaux très menacés) qui en résulte. Là où les capacités ont été renforcées et des actions communes approuvées, le FEM contribuera aux réformes des politiques publiques et du cadre juridique et institutionnel aux niveaux national et local pour réduire les apports en azote et en autres polluants d'origine terrestre, dans le droit fil des programmes convenus d'action transnationale et du Programme GPA. La réduction des nutriments sera incluse dans les stratégies nationales et locales de gestion intégrée des zones côtières et de gestion intégrée des ressources en eau des bassins. Des partenariats, des investissements et des moyens de financement novateurs seront recherchés (expérimentation d'un fonds autorenouvelable, notamment) pour lutter contre la pollution d'origine agricole, municipale et industrielle et promouvoir la régénération/le renforcement des zones humides. À cette fin, on utilisera des moyens d'assainissement écologiques, localement acceptés, et des formes de traitement simple pour contribuer à la réalisation des objectifs de Johannesburg — en particulier dans les PEID. L'effort portera surtout sur l'Asie où il s'agira d'intégrer la gestion et le recyclage des nutriments dans l'agriculture afin de réduire les sources diffuses de pollution des récifs et des lagons, l'accent étant mis sur la réduction de la pollution par l'azote et de ses transferts entre milieux. Le FEM associera les entreprises à la recherche de solutions, en particulier pour les sources de nutriments agricoles. Il s'intéressera aussi aux débits écologiques minimum des cours d'eau et encouragera la gestion intégrée des ressources en eau pour préserver les écosystèmes côtiers en aval.

36. Là où les capacités nécessaires pour s'attaquer à ces problèmes n'existent pas encore, un environnement porteur sera créé. Le FEM pourra appuyer des projets de renforcement des capacités de base pour un nombre limité de nouveaux bassins hydrographiques nationaux, travaillant en collaboration avec des acteurs et intervenants extérieurs sur les problèmes liés aux sources de pollution. Des projets de transfert ciblé des connaissances seront entrepris pour améliorer le partage Sud-Sud des acquis et des connaissances, la gestion des savoirs et le renforcement de la capacité à transposer les méthodes de référence.

Programme stratégique 3 : Recherche d'un équilibre face à la surutilisation et aux conflits d'usage de l'eau des bassins hydrographiques et hydrogéologiques transnationaux

37. La surutilisation et les emplois concurrentiels des eaux de surface et des nappes souterraines transnationales causent de graves problèmes écologiques et économiques, réduisent les moyens de subsistance des pauvres et accroissent les tensions politiques entre les États en amont et en aval. La fréquence accrue des sécheresses et des inondations exacerbe les conflits d'usage et la pénurie d'eau. En outre, la surexploitation des nappes souterraines peu profondes et l'intrusion d'eau de mer le long du littoral sont deux menaces majeures pour le développement humain et la viabilité de l'environnement au niveau mondial. Ces deux problèmes conjugués font peser un risque grave sur les ressources en eau et les eaux côtières des PEID.

38. On considère que la gestion intégrée des ressources en eau est l'outil qui permet de concilier les conflits d'usage et les emplois concurrentiels de la ressource, et d'opérer les arbitrages nécessaires entre les objectifs de développement socioéconomiques et de protection des écosystèmes. Cet outil, qui repose sur les unités hydrologiques, fournit le cadre pratique des choix à opérer entre les différentes utilisations de la ressource avec la participation des acteurs concernés, et permet d'intégrer la dimension transnationale aux mécanismes de décision. Le Sommet de Johannesburg a notamment abouti à l'adoption de plusieurs objectifs en la matière. Les liens entre la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins, en amont, et la gestion intégrée des zones côtières, en aval, sont d'une importance fondamentale pour la coopération transnationale qui contribue non seulement à préserver les utilisations locales de l'eau, mais aussi à protéger un bien public mondial dans l'intérêt de tous.

39. Le FEM aide à réaliser des projets de renforcement des capacités de base de nombreux pays africains dans une douzaine de réseaux hydrographiques et hydrogéologiques, préparant le terrain à l'application de politiques de gestion intégrée de l'eau et d'autres mesures de gestion moderne de la ressource. Ces projets renforceront la sécurité des populations locales en matière d'eau, réduiront les conflits entre États, amélioreront les débits minimums des rivières et permettront de s'adapter aux fluctuations des régimes climatiques dans les bassins transnationaux. Ils contribueront peu à peu au renforcement des moyens de subsistance des populations, à l'augmentation du rendement des cultures là où les méthodes d'irrigation appliquées ne sont pas viables, à l'amélioration des débits écologiques et à la réduction des risques pour la santé liés aux polluants. La crise mondiale de l'eau résulte d'une crise de gouvernance à laquelle il faut s'attaquer non seulement à l'échelon national et local, mais aussi au niveau transnational.

40. Lorsque les capacités nécessaires pour mener conjointement des actions à l'appui des eaux de surface et des eaux souterraines transnationales sont en place, le FEM financera des projets visant à concilier les usages conflictuels/concurrentiels de la ressource sous les formes suivantes : promotion de la gestion intégrée des ressources en eau ; amélioration du fonctionnement des organes de gestion conjointe ; promotion de la gestion intégrée des ressources naturelles dans différents domaines d'intervention, les eaux souterraines étant systématiquement intégrées à la gestion des eaux de surface ; amélioration du régime d'écoulement des fleuves par l'aménagement d'infrastructures, la protection des sources, l'amélioration de la reconstitution des nappes souterraines et le renforcement de la capacité d'adaptation aux fluctuations du climat. Compte tenu des modestes ressources disponibles pendant FEM-4, ce programme porte essentiellement sur les aspects quantitatifs, là où les conflits d'usage de l'eau créent des problèmes prioritaires et urgents. Du fait des synergies avec la gestion durable des forêts, par exemple, les démarches intégrées qui font intervenir plusieurs domaines d'intervention du FEM et qui sont susceptibles d'avoir des effets positifs multiples seront privilégiées. Le reboisement pour protéger des zones de reconstitution des nappes souterraines et pour combattre l'érosion et l'appauvrissement des sols des bassins en amont, contribuant à la régulation du débit des fleuves et à l'équilibre hydrologique de ces bassins, en est un exemple. La rémunération des services écologiques peut également être expérimentée de diverses manières.

41. Le FEM appuiera un nombre limité d'activités témoins novatrices permettant d'expérimenter des méthodes, des modalités de financement et des technologies prometteuses pour lancer la gestion intégrée des ressources en eau et pour protéger/améliorer les nappes souterraines, en particulier dans les PEID, où la réduction de la pollution des zones côtières et l'adoption de stratégies de gestion intégrée de ces zones peuvent se traduire par de multiples avantages. Des projets témoins concernant les eaux souterraines et le recyclage des eaux épurées seront menés dans la région Afrique du Nord/Moyen-Orient en liaison avec le domaine d'intervention « dégradation des sols ».

42. Il faut reconnaître que les approches appliquées à ce programme stratégique ont un caractère assez général. Dans le passé, le FEM a reçu peu de demandes pour ce type d'interventions par rapport aux demandes d'assistance pour les eaux marines. Depuis la dernière reconstitution des ressources, l'arbitrage des usages concurrentiels entre pays et entre secteurs dans les pays qui coopèrent a pris de l'importance du fait des problèmes de sécurité et de stabilité en matière d'eau. Compte tenu des intérêts souverains des États, il faut initialement aborder cette question de façon large pour pouvoir progresser. Lorsque les capacités font encore défaut, un environnement propice à la gestion intégrée des ressources en eau sera créé dans les pays qui partagent des écosystèmes dulcicoles transnationaux. En outre, des projets de transfert ciblé des connaissances seront entrepris pour améliorer le partage des acquis et de l'information, la gestion des savoirs et le renforcement de la capacité à renforcer les méthodes de référence qui contribuent à la préservation durable des moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire et en matière d'eau.

Programme stratégique 4 : Réduction des substances toxiques persistantes et expérimentation de méthodes de gestion évolutive de la ressource en eau face à la fonte des glaces

43. La glace est une caractéristique dominante des ressources en eaux transnationales dans les écosystèmes polaires et les bassins hydrographiques de haute montagne. Des études effectuées récemment au niveau mondial révèlent que la réduction de la superficie de la masse des glaces polaires et des glaces de l'ère glaciaire s'est considérablement accélérée, ce qui entraîne des changements écologiques et économiques importants au niveau mondial et accroît la pression sur les eaux de surface et les nappes souterraines pour les populations et les pays en aval des bassins hydrographiques. Le problème, qui s'aggrave partout dans le monde, est accéléré par le réchauffement de la planète qui influe sur la productivité nationale des biens et services fournis par les écosystèmes polaires marins et sur l'équilibre eau-glace des bassins glaciaires de haute montagne. Des milliards de personnes étant tributaires de la fonte lente des glaces et de la neige pour leur approvisionnement en eau, la stabilité et la viabilité future de nombreuses villes et de nombreux villages sont menacées.

44. La pression sur les réseaux hydrologiques des régions froides et des tropiques est accentuée par le dépôt de composés toxiques comme les métaux lourds et autres substances chimiques provenant de sources éloignées, dû à l'industrialisation rapide et à l'utilisation d'énergie. En fait, bon nombre de ces substances toxiques relâchées dans l'atmosphère sont stockées dans la glace depuis le début de l'industrialisation de la

planète ; la fonte des glaces et la remise en mouvement de ces substances dans l'environnement créent des risques supplémentaires pour les écosystèmes et la santé. Bon nombre de ces composés toxiques persistent dans l'environnement et franchissent les frontières nationales pour s'accumuler dans les chaînes alimentaires des écosystèmes dulcicoles et marins, menaçant ainsi ces écosystèmes et la santé. Si les polluants organiques persistants (POP) ne constituent qu'un petit sous-ensemble de 12 composés de ce type, les substances toxiques persistantes (STP) constituent un risque sanitaire majeur dans des aliments, tels que le poisson, les mollusques et crustacés et les espèces sauvages proies de prédateurs — qu'il s'agisse d'oiseaux, d'ours polaires ou d'êtres humains — dans les grands bassins hydrographiques ou dans les sources locales d'approvisionnement en eau, et via les voies d'exposition par inhalation lorsque ces STP sont relâchés dans l'air ou dans l'eau.

45. Le Conseil du FEM a prévu des projets témoins visant à réduire les rejets de STP pour le domaine d'intervention « eaux internationales » dans le cadre de la stratégie opérationnelle adoptée en 1995. Comme les polluants toxiques rendent souvent une grande partie des eaux impropres à toute utilisation (et constituent un risque pour les écosystèmes et la santé, en particulier du fait du mercure et des substances responsables de troubles endocriniens), le FEM doit davantage s'attacher à réduire les rejets de ces produits et les autres sources terrestres de substances toxiques/dangereuses. Les méfaits des sources terrestres de STP sur le milieu côtier et marin sont une nouvelle préoccupation commune au niveau mondial.

46. Un programme stratégique témoin limité est proposé pour FEM-4. Il pourrait donner des résultats susceptibles de servir de base à un programme beaucoup plus vaste après la prochaine reconstitution des ressources du FEM. Il comprend deux éléments. L'un, de dimension mondiale, vise à réduire les rejets de STP et de substances toxiques apparentées, en plus des POP, et l'autre vise à expérimenter des stratégies de gestion évolutive de l'eau face à la fonte des glaces des écosystèmes polaires et des bassins de haute montagne. Étant donné le caractère limité de ce programme et les avantages multiples qui devraient en résulter du fait de la réduction des rejets de STP à la fois pour la santé (au niveau local) et pour les écosystèmes marins (même sous les tropiques), il est judicieux de regrouper ces deux éléments en un seul programme. Ce programme stratégique pourrait procurer des avantages supplémentaires si des interventions sont programmées dans d'autres domaines d'intervention du FEM, comme les changements climatiques et les POP, en complément des interventions dans le domaine des eaux internationales.

47. En ce qui concerne les STP, le FEM soutiendra une activité témoin limitée visant à tester l'efficacité des politiques, des instruments novateurs et des technologies adoptés pour réduire les rejets de ces substances toxiques et pour associer les entreprises à la recherche de solutions d'un bon rapport coût-efficacité et à l'élaboration de stratégies de prévention « rentables » à l'appui de la stratégie pour la bonne gestion des substances chimiques. Plusieurs secteurs économiques, en particulier ceux qui sont responsables des rejets de mercure, et plusieurs bassins fluviaux transnationaux menacés par les STP et d'autres substances toxiques feront l'objet d'activités pilotes dont les résultats seront relevés en vue d'une éventuelle application pendant FEM-5. Ces activités ne seront pas

limitées aux régions froides, et la réduction des dépôts devrait avoir aussi des effets positifs dans les zones exposées à la fonte des glaces.

48. Dans les zones exposées à la fonte des glaces, le FEM encouragera l'adoption d'approches écosystémiques de la gestion d'adaptation, à titre expérimental, dans un grand écosystème marin polaire et dans des bassins de haute montagne, essentiellement glaciaires. Ces projets témoins permettront d'appliquer des approches écosystémiques aux ressources vivantes des grands écosystèmes marins arctiques et des bassins hydrographiques depuis les glaciers jusqu'aux zones côtières (dans le droit fil des stratégies de gestion intégrée des ressources en eau). Là où les capacités ont été renforcées et des actions communes approuvées au niveau transnational (ou interministériel dans le cas de bassins nationaux), le FEM pourra contribuer à des réformes des politiques publiques et du cadre réglementaire et institutionnel au niveau national/local, en vue d'une gestion d'adaptation au recul et à la fonte glaciaires. Cela pourrait faire intervenir l'adoption de plans de gestion intégrée des ressources en eau par les organisations de bassins, la mise en œuvre de plans de lutte contre les sécheresses, et le lancement d'activités témoins axées sur l'utilisation efficace de l'eau dans les secteurs consommateurs et sur les autres sources possibles d'approvisionnement en eau. Dans les bassins drainant des eaux glaciaires, l'élaboration de plans de gestion évolutive propres aux conditions locales permettra aux secteurs et aux populations en aval de s'adapter aux nouvelles réalités de la planification de l'approvisionnement en eau et de la lutte contre les sécheresses. Le FEM financera des évaluations de portée limitée, visant notamment à faciliter l'intégration des écosystèmes marins polaires et des bassins glaciaires à son programme d'évaluation des eaux transnationales.

VI. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS À ATTENDRE DES PROGRAMMES STRATÉGIQUES DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION « EAUX INTERNATIONALES »

49. Le tableau 3 présente une synthèse des résultats de chaque programme stratégique et de leurs indicateurs. Certains indicateurs seront suivis annuellement à l'occasion des rapports d'exécution des activités, d'autres ne le seront qu'occasionnellement pendant le déroulement des projets ou dans le cadre des évaluations. L'outil de suivi testé en 2006 pour l'établissement de rapports annuels d'exécution des projets sera modifié pour faciliter l'analyse des indicateurs. Des objectifs ont été fixés lors de l'exercice de reconstitution des ressources et les progrès seront évalués chaque année. Le FEM prévoit d'établir un programme d'évaluation des eaux transnationales pour surveiller l'évolution au niveau mondial des écosystèmes transnationaux sur une période de cinq ans. Ce programme servira à suivre la réalisation des objectifs stratégiques du FEM, à assurer une évaluation globale périodique plus systématique des ressources en eaux transnationales menacées et à fournir un système de préalerte des conflits potentiels ou de la détérioration de la situation.

Tableau 3 : Programmes stratégiques dans le domaine d'intervention « eaux internationales »

Programmes stratégiques	Effets attendus	Indicateurs
<p>PS-1 : Reconstitution et préservation des stocks de poissons des zones côtières et marines et de la biodiversité connexe</p> <p>La priorité est initialement donnée aux zones sensibles des grands écosystèmes marins d'Afrique subsaharienne, d'Asie de l'Est/du Pacifique et de l'Amérique latine/des Caraïbes et à l'accélération de l'entrée en vigueur de la Convention mondiale sur les eaux de ballast/les espèces invasives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays s'engagent à mener des actions écosystémiques conjointes à l'appui d'une pêche écologiquement viable et d'une gestion intégrée des zones côtières • Des institutions et des réformes sont mises en place pour promouvoir l'application de mesures permettant de réduire la surpêche et procurant des avantages aux populations locales • Les partenariats interinstitutionnels jouent un rôle moteur dans la transposition des innovations • La superficie des zones marines protégées est étendue 	<ul style="list-style-type: none"> • Commissions interministérielles nationales • Adoption de programmes d'action approuvés au niveau ministériel et de plans de gestion intégrée des zones côtières au niveau local • Adoption de réformes des politiques publiques et du cadre juridique et institutionnel aux niveaux régional, national et local ; l'évaluation des projets montre que le dispositif est appliqué efficacement • Évaluation des stocks de poissons et des habitats • Revenu par habitant sur les sites témoins • Intégration aux stratégies d'aide aux pays (CAS), aux instruments cadres des Nations Unies, aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), au programme « One UN » • Augmentation du nombre de zones marines protégées dans les dispositifs nationaux de zones protégées
<p>PS-2 : Réduction du surenrichissement par les nutriments et de l'appauvrissement en oxygène dus à la pollution des eaux côtières d'origine terrestre dans les grands écosystèmes marins, conformément au Plan mondial de protection (GPA)</p> <p>L'effort se porte initialement sur la pollution par les nutriments d'origine terrestre dans les grands</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays s'engagent à réduire la pollution par les nutriments et par d'autres substances, et à appliquer des plans de gestion intégrée des zones côtières • Des institutions et des réformes sont mises en place pour promouvoir l'application de mesures de réduction de la pollution des zones côtières et la mise en œuvre de plans de gestion intégrée • Les partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> • Commissions interministérielles nationales • Adoption de programmes d'action pour les grands écosystèmes marins et les bassins versants au niveau ministériel et de plans de gestion intégrée des zones côtières au niveau local • Adoption de réformes des politiques publiques et du cadre juridique et institutionnel aux niveaux national et local ; l'évaluation des projets montre que le dispositif est appliqué efficacement

<p>écosystèmes marins d'Asie de l'Est et de la Méditerranée, et sur la création d'un environnement porteur ailleurs.</p>	<p>interinstitutionnels jouent un rôle moteur dans la transposition des réformes et des investissements novateurs de lutte contre les nutriments</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la réduction du niveau des nutriments dans les sites témoins • Adoption par les institutions régionales d'un plan d'action conjoint pour la réduction des nutriments • Intégration aux CAS, aux instruments cadres des Nations Unies, au programme «One UN », aux accords bilatéraux
<p>PS-3 : Recherche d'un équilibre face à la surutilisation et aux conflits d'usage de l'eau des bassins hydrographiques et hydrogéologiques transnationaux</p> <p>On attend des demandes de financement de mesures de gestion intégrée des ressources en eau dans les grands bassins d'Amérique du Sud soumis à des fluctuations climatiques, dans les bassins africains et dans le bassin du Mékong. La priorité est donnée aux PEID, notamment en vue de protéger les sources d'approvisionnement en eau de surface et en eau souterraine, et de réduire les rejets d'eaux usées. Des stratégies de protection des nappes souterraines sont mises à l'essai.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays s'engagent politiquement et juridiquement à mettre la gestion intégrée des ressources en eau au service d'une utilisation durable de la ressource • Des institutions et des réformes sont mises en place pour promouvoir l'application de mesures à l'appui de la gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins et en faveur d'une utilisation plus efficace de la ressource • Les populations locales tirent avantage des projets témoins novateurs visant à concilier les emplois concurrentiels de l'eau • Dans les PEID, les risques sanitaires d'origine hydrique sont réduits grâce à la protection des ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Commissions interministérielles nationales • Adoption de programmes d'action au niveau ministériel et de plans de gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins • Adoption de réformes/de politiques pour la gestion intégrée des ressources en eau au niveau national ; l'évaluation des projets montre que le dispositif est appliqué efficacement • Adoption d'accords et mise en place d'institutions au niveau régional ; l'évaluation des projets montre que le dispositif est appliqué efficacement • Suivi de l'utilisation plus efficace de l'eau dans le cadre de projets témoins • Accès à la ressource établi au moyen d'évaluations • Suivi de l'amélioration du traitement des eaux usées et mesures de protection des ressources en eau dans les PEID
<p>PS-4 : Réduction des substances toxiques persistantes et expérimentation de méthodes de gestion évolutive de la ressource en eau face à la fonte des glaces</p> <p>Un programme limité est mis en œuvre pour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des risques liés aux STP pour la santé et les écosystèmes dans les sites témoins • Intégration de stratégies de prévention de la pollution par les STP dans les opérations du secteur privé • Identification et adoption de mesures de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la réduction des rejets de STP dans les sites témoins • Adoption de programmes d'action au niveau ministériel ou de plans de gestion intégrée des ressources en eau au niveau national pour la mise à l'essai de stratégies de gestion évolutive dans des bassins témoins

expérimenter des stratégies de réduction des rejets de STP et des méthodes de gestion évolutive face à la fonte des glaces dans les écosystèmes polaires et les bassins de haute montagne afin d'éclairer les décisions lors des reconstitutions futures des ressources du FEM.	évolutive et expérimentation de ces mesures dans quelques bassins glaciaires et dans un grand écosystème marin polaire	<ul style="list-style-type: none"> • Codes de conduite industriels, initiatives possibles du secteur privé pour la réduction des STP
---	--	---

VII. LIENS AVEC D'AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION

50. Les opérations dans le domaine d'intervention « eaux internationales » seront certes axées sur un thème prioritaire donné, mais il sera possible de s'attaquer à des problèmes transnationaux interdépendants dans le cadre de l'approche écosystémique et d'avoir ainsi des effets positifs sur l'environnement mondial grâce aux synergies entre les différents domaines d'intervention du FEM. Une collaboration ayant un bon rapport coût-efficacité sera envisagée et des partenariats seront établis pour mobiliser les milliards de dollars nécessaires pour permettre aux populations tributaires des ressources en eaux transnationales de profiter des avantages socioéconomiques qu'elles procurent. Le rapport coût-efficacité de ces opérations conjointes sera mis en évidence pour éclairer les opérations du FEM en vue des reconstitutions futures de ses ressources.

51. Onze composantes des programmes stratégiques sont proposées pour aborder les quatre thèmes de programmation prioritaires qui ont été identifiés. Les différents projets inclus dans ces composantes seront compatibles avec l'approche écosystémique de la gestion des bassins et des grands écosystèmes marins adoptée dans le domaine d'intervention « eaux internationales », et les partenariats seront encouragés grâce à l'utilisation du Fonds d'investissement du FEM pour les eaux internationales, à des réformes institutionnelles et à des moyens de financement novateurs pour élargir le champ des interventions et mobiliser les milliards de dollars nécessaires pour préserver durablement les avantages socioéconomiques que procurent les réseaux hydrographiques transnationaux. En outre, plusieurs projets concernant les PEID figurant dans le portefeuille des projets en préparation dans le domaine des eaux internationales seront combinés aux activités d'autres domaines d'intervention en vue de réaliser des programmes plus vastes pour des groupements régionaux de PEID. Des projets axés sur le partage des acquis et le transfert de connaissances seront utilisés à l'appui des quatre programmes stratégiques afin de renforcer les capacités et d'encourager la transposition des méthodes de référence dans l'esprit de la gestion évolutive. Ces projets vont du transfert de connaissances institutionnelles et scientifiques au partage d'acquis thématiques et régionaux, consistant par exemple en initiatives pour le portefeuille de projets en Afrique, en s'appuyant sur les activités pratiquement achevées en Europe orientale.

52. Le tableau 4 ci-après résume les composantes de chaque programme stratégique qui offrent des possibilités d'intégration. Le domaine d'intervention « eaux

internationales » propose de collaborer avec d'autres domaines d'intervention du FEM pour neuf des onze composantes afin de réaliser les objectifs de manière plus complète et peut-être aussi plus efficace. Cela se ferait de diverses façons, allant du cofinancement de projets à la réalisation de projets dans des domaines d'intervention distincts avec des composantes interdépendantes. Les projets inclus dans chaque composante ne seraient pas nécessairement entrepris conjointement avec un autre domaine d'intervention, et les limitations du Dispositif d'allocation des ressources (DAR) pourraient même exclure toute collaboration.

Tableau 4 : Liens potentiels entre le domaine d'intervention « eaux internationales » et les autres domaines d'intervention

PS-1 : Reconstitution et préservation des stocks de poissons des zones côtières et marines et de la biodiversité connexe	<ul style="list-style-type: none"> • Composante régionale grands écosystèmes marins en Afrique (eaux internationales/biodiversité) • Composante régionale grands écosystèmes marins en Amérique latine/dans les Caraïbes (eaux internationales/biodiversité) • Composante Triangle de corail en Asie de l'Est (eaux internationales/biodiversité)
PS-2 : Réduction du surenrichissement par les nutriments et de l'appauvrissement en oxygène dus à la pollution des eaux côtières d'origine terrestre dans les grands écosystèmes marins, conformément au Programme mondial de protection (GPA)	<ul style="list-style-type: none"> • Composante régionale grands écosystèmes marins en Asie de l'Est (eaux internationales/éventuellement dégradation des sols) • Composante grands écosystèmes marins dans la Mer Méditerranée (eaux internationales/POP/biodiversité) • Composante mondiale
PS-3 : Recherche d'un équilibre face à la surutilisation et aux conflits d'usage de l'eau des bassins hydrographiques et hydrogéologiques transnationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Composante bassins versants en Amérique du Sud (eaux internationales/changements climatiques) • Composante nappes souterraines, comprenant la région Proche-Orient et Afrique du Nord/Moyen-Orient et Afrique du Nord (eaux internationales/dégradation des sols) • Composante mondiale
PS-4 : Réduction des STP et expérimentation de méthodes de gestion évolutive de la ressource en eau face à la fonte des glaces	<ul style="list-style-type: none"> • Composante réduction des rejets de STP (eaux internationales/POP/changements climatiques) • Composante écosystèmes polaires et fonte des glaces (eaux internationales/changements climatiques)